



5 km 250 et 10 km (boucle de 5 km)
 Rue Sadi Carnot, Rue A. France, Rue A. Ponnelle, Rue du Dr Leleu, Place de Gaulle, Rue du Halage, Chemin des Bateliers, Parc de la Gare d'eau, Rue du Halage, Rue du Dr Leleu, Rue A. Ponnelle, Rue A. France, (2^{ème} boucle 10km), Grand'Place.

Bulletin d'inscription
 (À REMPLIR EN CAPITALES D'IMPRIMERIE)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse email :

Année de naissance : Sexe :

Licencié Fédération F.F.A. N° de licence :

ou la copie du certificat médical mentionnant la pratique de la "course à pied en compétition".

- Je m'inscris à la course :
- Poussin & école d'athlétisme = 2 €
 - 2 km 400 = 3 €
 - 5 km 250 Marche nordique = 3 €
 - 5 km 250 Course populaire = 8 €
 - 10 km Course populaire = 9 €

Je joins le montant de mon inscription par chèque à l'ordre de Artois Athlétisme

Envoi postal : Artois Athlétisme - Marie-Hélène LEROY secrétaire générale du Club
 3 rue Jean Macé 62660 Beuvry

Inscriptions en ligne : www.asport-timing.com

(avant le 28 octobre 2022 minuit)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Je joins à mon bulletin d'inscription la photocopie certifiée conforme du certificat médical mentionnant pratique de la "course à pied en compétition" ou, si je suis licencié(e), la photocopie de ma licence FFA.

Signature obligatoire

Création/impression : service communication - ville de Béthune



27^{èmes} FOULÉES de l'amitié

2022 DIMANCHE 30 OCTOBRE GRAND'PLACE

BETHUNE.FR @villebethune

COURSE SUR ROUTE / OUVERT À TOUS

9h00 : POUSSINS sans classement	10h00 : MARCHE NORDIQUE 5,250 km
9h20 : BENJAMINS & MINIMES 2,4 km	10h45 : POPULAIRES 10 km
9h45 : POPULAIRES 5,250 km	11h00 : COURSE GRATUITE ENFANTS TOUR DE LA GRAND PLACE DÉGUISEMENTS HALLOWEEN

1€ sur les dossards des courses de 5,250 km et 10 km reversé à l'association Sourires d'Autistes - ferme Sénéchal - Vieille Chapelle



RÉSULTATS 2019

5,250 km MASCULIN

1. Jean-Baptiste RIGAUT 16'50
2. Youri ZINGIRO 16'55

5,250 km FÉMININ

1. Cameron VAN DEN BROUCKE 20'43
2. Élise LEMOINE 20'50

10 km MASCULIN

1. Mohamed BENKHEDDA 32'53
2. Nicolas DOREZ 33'11
3. Benjamin RYCKELYNCK 33'40

10 km FÉMININ

1. Gaëlle MULLET 40'14
2. Séverine POTREL 41'38
3. Cassandre KUCK 42'38

RÉGLEMENT

ARTICLE 1

La Ville de Béthune, le quartier Catorive, avec le concours d'Artois-Athlétisme, organisent les 27^e Foulées de l'Amitié. Les courses sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non.

ARTICLE 2

Horaires et catégories :

- **9H00 : 1,850 km** poussins 2011 / 2012 et école d'athlétisme 2013 / 2015
- **9H20 : 2,400 km** benjamins 2009 / 2010 et minimes 2007 / 2008
- **9H45 : 5,250 km** populaires 2004 et avant
- **10H45 : 10 km** populaires 2004 et avant

ARTICLE 3

Une assurance responsabilité civile a été contractée pour l'organisation de cette épreuve par la Ville de Béthune. Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Pour les licenciés, une copie de :

- La licence FFA
- La licence compétition de FCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme »
- La licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Pour les non licenciés ou autre licence sportive :

- Une copie du certificat médical, datant de moins d'1 an avec la mention « non contre-indication à la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ».

ARTICLE 4

Sécurité : elle est assurée par les secouristes de la Croix Rouge. Chaque carrefour est protégé par des commissaires de course.

ARTICLE 5

Le droit d'inscription est fixé à :

- **2 €** pour école athlétisme & poussins
- **3 €** pour le 2,400 km et le 5,250 km marche nordique
- **8 €** pour le 5,250 km course populaire
- **9 €** le 10 km course populaire

Majoration de 2 € en cas d'inscription le jour de la course sur le 5,250 km et 10 km. Clôture des inscriptions une demi-heure avant le départ de chaque course.

ARTICLE 6

Les dossards sont à retirer Le samedi 29 octobre de 10h à 18h au magasin DECATHLON - Z.A. ACTIPOLIS – 62232 FOUQUIERES et le dimanche 30 octobre à partir de 8h sous le chapiteau sur la Grand Place.

ARTICLE 7

Parcours urbain et dans le parc de loisirs de la Gare d'eau. Ravitaillements aux 5,250 km et 10 km.

ARTICLE 8

Remise des récompenses à **10h15 pour le 2,400 km et à 12h30 pour le 5,250 km et 10 km**

- Coupe aux 3 premiers.
- Remise d'un cadeau à chaque participant sur le 5,250 km et 10 km

Prix non cumulables entre différentes catégories. Pas de glissement entre les récompenses.

ARTICLE 9

Les résultats seront consultables sur les sites de la Ville de Béthune, www.ville-bethune.fr et d'Artois Athlétisme : www.asport-timing.com www.artois.athle.fr

ARTICLE 10

Droit à l'image :

Votre inscription vaut autorisation pour que d'éventuelles photos soient utilisées dans le cadre de l'information municipale ou sportive.

PRIX DES COURSES

2,4 km

Primes en cartes cadeau Décathlon

MASCULIN ET FÉMININ

- 1^{er} Benjamin et 1^{er} Minime : 30 €
- 2^{ème} Benjamin et 2^{ème} Minime : 20 €
- 3^{ème} Benjamin et 3^{ème} Minime : 15 €

5,250 km SCRATCH

MASCULIN ET FÉMININ

- 1^{er} : 80 €
- 2^{ème} : 60 €
- 3^{ème} : 40 €

MASCULIN ET FÉMININ

- 1^{er} JUNIOR : 20 €
- 1^{er} CADET : 20 €
- 1^{er} MASTER : 20 €

10 km SCRATCH

MASCULIN ET FÉMININ

- 1^{er} : 150 €
- 2^{ème} : 100 €
- 3^{ème} : 80 €
- 4^{ème} : 50 €
- 5^{ème} : 30 €

MASCULIN ET FÉMININ

- 1^{er} JUNIOR : 20 €
- 1^{er} CADET : 20 €
- 1^{er} MASTER 1 : 50 €
- 1^{er} MASTER 2 : 50 €
- 1^{er} MASTER 3 : 50 €

INSCRIPTIONS & RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 29 octobre de 10h à 18h au magasin DECATHLON - Z.A. ACTIPOLIS – 62232 FOUQUIERES et le dimanche 30 octobre à partir de 8h sous le chapiteau sur la Grand Place

CONTACTS : Artois Athlétisme (07 69 34 42 46)

ou Ville de Béthune, service des sports (03 21 63 00 55 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

www.ville-bethune.fr
artoisathlétismesp@gmail.com
www.asport-timing.com

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 30 MN AVANT CHAQUE COURSE
ATTENTION PASSAGE À L'HEURE D'HIVER